



Le Parlement et les tribunaux

La relation entre le Parlement et les tribunaux est importante, complexe et évolutive. De plus en plus, les tribunaux consultent le registre parlementaire pour porter des jugements éclairés, tandis que les parlementaires citent des décisions judiciaires pour justifier leurs actions ou leur inaction. Quand et comment le Parlement peut-il chercher à informer les tribunaux? Dans quelle mesure les tribunaux ont-ils une bonne compréhension du Parlement? Quel rôle chacune des institutions devrait-elle jouer dans l'architecture constitutionnelle du Canada? Cette conférence d'une journée portera précisément sur les multiples facettes de cette relation, allant des pouvoirs de renvoi à la participation des parlementaires au processus de nomination des juges.

Déclaration d'intérêt

Le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) est heureux de demander des déclarations d'intérêt pour sa conférence de 2019 intitulée *Le Parlement et les tribunaux*. Cette conférence bilingue d'une journée, qui se tiendra le 27 septembre à Ottawa, réunira des spécialistes du domaine parlementaire, des universitaires et des fonctionnaires pour une discussion approfondie sur la relation entre deux institutions fondamentales de la société canadienne.

Bien que les décisions judiciaires et les réponses législatives connexes aient fait l'objet d'études académiques, de nombreux autres aspects nécessitent de l'attention et un examen plus approfondi. À titre d'exemple, quel rôle le Parlement joue-t-il dans l'interprétation judiciaire de ses mesures législatives et dans la composition de la magistrature? Dans quelles circonstances ou conditions le Parlement peut-il traiter d'une affaire dont les tribunaux sont saisis? Dans l'examen des lois adoptées par le Parlement, quels moyens les tribunaux emploient-ils pour comprendre l'intention du législateur et le processus parlementaire? Quand et comment le Parlement peut-il intervenir, le cas échéant, dans des affaires liées aux mesures législatives qu'il a adoptées?

Les personnes intéressées sont invitées à présenter une déclaration d'intérêt de 300 mots tout au plus — en français ou anglais — sur le thème proposé de leur présentation. Votre déclaration d'intérêt peut être envoyée à l'adresse suivante : CSPG-GCEP@parl.gc.ca. **Date limite : 9 mai 2019**

Le GCEP remboursera les frais de déplacement des candidats retenus.

Créé en 1978, le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) est un organisme sans but lucratif et neutre formé de spécialistes du domaine parlementaire, d'universitaires et de fonctionnaires qui s'intéressent à la vocation et à la réforme des institutions parlementaires. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site Internet suivant : <http://cspg-gcep.ca/about-f.html>.